

# Taxes et frais liés aux études

COR-FOR3-REF029

RBE/GHO/IRE

Mise à jour : 16.11.2015

## Liste des taxes prélevées par la Haute Ecole Arc Conservation-restauration et estimation des autres frais liés aux études Bachelor en Conservation et Master en Conservation-restauration.

Nature	Description	Montant	Base légale
Taxe d'inscription	1 fois lors de l'inscription à une formation (Bachelor et Master)	150.-	Règlement relatif aux taxes à la HES-SO du 26.05.2011
Taxe d'études	Chaque semestre	500.-	Règlement relatif aux taxes à la HES-SO du 26.05.2011
Taxe d'études en tant qu'auditeur-trice libre	Cours théorique  Cours pratique - atelier ou laboratoire	10.- / heure  50.- / semestre, par heure hebdomadaire  <i>CHF 50.—</i>	Disposition HE-Arc « ARC-FOR7-REF002-Auditeur-trice libre » du 03.09.2014
Carte d'étudiant-e	1 fois au début des études. Renouvellement en cas de perte.	20.-	Art. 9 al.2 du Règlement général des études de la HE-Arc du 24.11.2008

## Estimation des autres frais liés aux études concernant des dépenses obligatoires

Description	Montant	Base légale
Ordinateur portable répondant aux caractéristiques imposées par la HE-Arc	1 fois au début des études  1'300.-	Règlement de la filière conservation-restauration la HE-Arc du 12.09.2006
Nécessaire de petites fournitures pour le Bachelor et Master	1 fois au début des études  400.-	Liste à disposition des étudiants.

## Estimation des autres frais liés aux études concernant des dépenses variables

Description	Montant	Base légale
Frais liés aux stages et diplôme Bachelor	2 x 9 semaines + 12 semaines diplôme  1'000.-	Hébergement, déplacement, etc.
Frais liés aux stages et diplôme Master	Stages libres + 23 semaines diplôme  1'000.-	Hébergement, déplacement, etc.
Livres et documentation BA	Y compris impressions  500.-	
Livres et documentation MA	Y compris impressions  500.-	

Les finances et taxes sont dues en entier, y compris en cas d'interruption des études.  
(Art. 7bis du règlement général des études de la HE-ARC).